

**« Les étoiles de Noël » des Laboratoires Copmed**  
**Règlement**

**Article I : Objet**

La SAS Laboratoires Copmed au capital de 506200 €, dont le siège social est situé 93 Boulevard Ampère 79180 Chauray, immatriculée sous le numéro RCS Niort 381 939 164, organise un jeu/concours avec obligation d'achat « Les étoiles de Noël ».

L'objet de ce jeu/concours est de valoriser les personnes achetant des produits des Laboratoires Copmed.

**Article II : Conditions de participation**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus, ayant passé commande, sur le site [www.copmed.fr/fr/](http://www.copmed.fr/fr/), du 01 décembre à 00h01 au 24 décembre 2022 23h59 et résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Le jeu/concours se déroulera de la façon suivante :

Du 01 décembre au 24 décembre 2022, une commande sera tirée au sort chaque jour. Une étoile de Noël sera insérée dans le colis et permettra au bénéficiaire de gagner un cadeau, parmi une liste préalablement définie. La participation à ce jeu est automatique pour les personnes qui font un achat sur [www.copmed.fr/fr/](http://www.copmed.fr/fr/), sans limite de montant. Toute commande annulée et remboursée, totalement ou partiellement, dans le cadre légal du droit de rétractation, sera exclue du jeu.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la SAS Laboratoires Copmed, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

La SAS Laboratoires Copmed se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

**Article III : Critères d'attribution des lots**

Les 24 dotations permettant de couvrir la durée du jeu du 01 décembre au 24 décembre 2022 seront attribuées de manière aléatoire par tirage au sort parmi les participants, conformément aux conditions du règlement.

Les Tirages au sort seront effectués :

Pour les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : le jour-même,  
Pour les samedi et les dimanche : le lundi de la semaine qui suit.

## Article IV : Dotations

Le nombre total de lots est de 25.

JOUR	CADEAU	VALEUR
jeudi 01 décembre 2022	Bon d'achat	10,00 €
vendredi 02 décembre 2022	Bon d'achat	20,00 €
samedi 03 décembre 2022	Coffret plantes bio infusion	25,00 €
dimanche 04 décembre 2022	Commande remboursée	150,00 €
lundi 05 décembre 2022	Bon d'achat	10,00 €
mardi 06 décembre 2022	Bon d'achat	20,00 €
mercredi 07 décembre 2022	Bon d'achat	30,00 €
jeudi 08 décembre 2022	Bon d'achat	40,00 €
vendredi 09 décembre 2022	Bon d'achat	50,00 €
samedi 10 décembre 2022	Bougie qui devient fleur de coton	29,00 €
dimanche 11 décembre 2022	Commande remboursée	150,00 €
lundi 12 décembre 2022	Bon d'achat	10,00 €
mardi 13 décembre 2022	Bon d'achat	20,00 €
mercredi 14 décembre 2022	Bon d'achat	30,00 €
jeudi 15 décembre 2022	Bon d'achat	40,00 €
vendredi 16 décembre 2022	Bon d'achat	50,00 €
samedi 17 décembre 2022	Lampe luminothérapie	129,00 €
dimanche 18 décembre	Commande remboursée	150,00 €
lundi 19 décembre 2022	Bon d'achat	10,00 €
mardi 20 décembre 2022	Bon d'achat	20,00 €
mercredi 21 décembre 2022	Bon d'achat	30,00 €
jeudi 22 décembre 2022	Bon d'achat	40,00 €

vendredi 23 décembre 2022	Bon d'achat	50,00 €
samedi 24 décembre 2022	Cookeo	199,00 €
dimanche 25 décembre 2022	1 an de compléments alimentaires à gagner	500,00 €

Les lots ne sont pas échangeables contre d'autres lots ou contre leur valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

La valeur du prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'utilisation de ce lot sont entièrement à la charge du gagnant.

#### **Article V : Publication des résultats**

Le gagnant sera informé par courrier à l'adresse indiquée lors de leur commande. Le gagnant pourra être également annoncé sur les réseaux sociaux des Laboratoires Copmed :

Facebook : = <https://www.facebook.com/LaboratoiresCopmed>

Et Instagram : <https://www.instagram.com/laboratoires.copmed/?hl=fr>

Les résultats seront susceptibles d'être relayés sur les différents supports web de Laboratoires Copmed :

Le site [www.copmed.fr/fr/](http://www.copmed.fr/fr/)

La newsletter des Laboratoires Copmed

#### **Article VI : Remise des lots**

Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par le participant. Il sera inséré directement dans le colis de la prochaine commande. La date de validité de l'étoile de Noël est le 31/03/2022

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

La SAS Laboratoires Copmed se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

#### **Article VII : Loi Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Le

traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par e-mail dans le cadre du concours permettent à la SAS Laboratoires Copmed de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, information...). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à La SAS Laboratoires Copmed, à l'adresse suivante :

Laboratoires Copmed - 93 Boulevard Ampère 79180 Chauray – France

### **Article VIII : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif. Toute atteinte à ces droits entraînera poursuite.

### **Article IX : Litiges et responsabilités**

Le présent règlement est régi par la loi française.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité, y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels. Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification. La responsabilité de la SAS Laboratoires Copmed ne saurait être mise en cause si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du jeu/concours, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le concours. Des avenants et additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce Règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux mécanismes, aux modalités du concours ou à la liste des gagnants ne sera admise.

Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Laboratoires Copmed - 93 Boulevard Ampère 79180 Chauray - France

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par la SAS Laboratoires Copmed. La responsabilité des Laboratoires Copmed ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à

annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. La SAS Laboratoires Copmed pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. La SAS Laboratoires Copmed se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. La SAS Laboratoires Copmed ne saurait donc être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au concours.

**Article X : Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, les informations résultant des systèmes d'information de la SAS Laboratoires Copmed ou de ses prestataires ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des-dites informations relatives au concours.

Le règlement peut être téléchargé au format PDF sur le site web [www.copmed.fr/fr/](http://www.copmed.fr/fr/).